

PRESIDENCE DU CONSEIL PRESIDENTIEL

GRANDE CHANCELLERIE
DE L'ORDRE NATIONAL

du 15 Avril 1971

portant nomination à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du Dahomey

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL
GRAND-MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- Vu la déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
Vu l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant charte du Conseil Présidentiel ;
Vu la loi n°65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des lois n°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 instituant l'Ordre National du Dahomey ;
Vu le décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n°124/PR-SGG du II Mars 1966, portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;
Vu le décret n°125/PR-SGG du II Mars 1966, portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;
Sur proposition du Haut Commissaire à l'Intérieur et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National du Dahomey,

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

Article 1er.- Est nommée à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du Dahomey, au grade de Chevalier pour éminents services rendus à la Nation Dahoméenne, et pour prendre rang du 28 Mars 1971 :

Soeur MEUNIER Arlette Monique

Directrice de la Librairie Notre-Dame des Apôtres
25 ans d'Apostolat au Dahomey

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 Avril 1971

Par le Président du Conseil Présidentiel
Le Grand Chancelier de l'O.N.D.


M. S. COULIBALY


H. M A G A

Ampliations :

PCP	6	Ministres	II
JORD	I	Gde. Chan.	16
Intéressé	I	SGG	I
		CS.	2
		DN.	I
		IAA.	I